

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 155

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« un ou plusieurs usages »,

les mots :

« les usages visés au II de l'article L. 211-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.